

Appel à candidature à un poste de technicien forestier en apprentissage (H/F)

Centre National de la Propriété Forestière

Bretagne - Pays de la Loire

<u>Intitulé du poste :</u>	Technicien forestier en alternance (H/F) - Apprenti en licence professionnelle Conseiller Forestier - chargé(e) de mission : étude de prévention des incendies sur le massif des Bois du Circuit (Sarthe)
<u>Type de contrat :</u>	Contrat d'apprentissage de droit privé d'une durée de 12 mois
<u>Rémunération :</u>	Rémunération selon le barème réglementaire en fonction de l'âge et la progression dans la formation : de 27 % à 100 % du SMIC mensuel brut
<u>Résidence administrative :</u>	Allonnes (72)
<u>Prise de poste prévue :</u>	Rentrée septembre 2024

Présentation du CNPFF

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF) est un établissement public de l'Etat à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de la forêt. Il est en charge du développement de la gestion durable des forêts privées : 3,5 millions de propriétaires forestiers pour 12,6 millions d'hectares soit 23% du territoire. Ses agents sont des professionnels de terrain qui conseillent, forment, accompagnent les propriétaires privés vers une gestion durable adaptée aux contextes locaux.

L'organisation du CNPFF est la suivante :

- Un échelon national, la Direction générale ;
- Un niveau régional avec 10 Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) ;
- Un service de Recherche & Développement, l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) ;
- Un service dédié au Label Bas carbone (C+FOR Forêt et Carbone).

Description du poste

L'Association Syndicale Libre (ASL) des Bois du Circuit a été créée à la suite des incendies de juillet 2022 afin de coordonner les projets de reboisement post-incendie et de faciliter la mise en place d'aménagements DFCI.

Si les premières missions ont concerné la zone brûlée, le périmètre de l'ASL est plus large que la zone incendiée (2737 ha au total). Les opérations de reboisement étant prévues pour 2025, les actions futures de l'ASL vont pouvoir porter sur la prévention incendie à l'échelle de l'ensemble du massif.

L'objectif est de s'appuyer sur le périmètre de l'ASL comme un secteur test pour la rédaction des futurs plans de massifs à classer. Sous l'autorité du directeur, de son adjoint et de l'ingénieur en charge de la convention, l'apprenti sera principalement chargé des missions suivantes :

- Mettre en place une méthodologie de caractérisation et d'inventaire des accès forestiers (en lien avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours - SDIS 72) ;
- Identifier les enjeux de voirie et les améliorations de desserte à envisager ;
- Créer une méthodologie d'identification des zones particulièrement sensibles sur lesquelles la réalisation des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) serait prioritaire ;



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

www.cnpff.fr





- Réfléchir à l'intégration des enjeux de gestion forestière mais également de DFCI dans les documents de planification ;
- Faire un retour sur le fonctionnement des ASL et sur leur pertinence comme outil de regroupement pour l'aménagement d'un massif ;
- Analyser et quantifier le temps passé en vue d'identifier le coût d'animation dans un objectif de reproduire la méthodologie sur d'autres massifs.

Ces actions se feront en lien étroit avec les techniciens de secteurs du CRPF.

Profil recherché

Formation – expériences

- Formation en alternance **licence professionnelle Conseiller forestier** ou Métier des ressources Naturelles et de la Forêt ou équivalent – titulaire d'un BTSA option gestion forestière ou équivalent
- Titulaire du permis de conduire B (déplacements fréquents)

Compétences et qualités requises

- Bonnes connaissances forestières ;
- Des connaissances sur la DFCI seraient un plus ;
- Connaissances en pédologie et gestion des peuplements feuillus et résineux ;
- Compétences en SIG (logiciel QGIS) ;
- Maîtrise des applications bureautiques classiques (Suite Office) ;
- Esprit de synthèse ;
- Autonomie.

Dispositions internes

- 25 jours de congés annuels ;
- Tickets restaurants d'une valeur faciale de 9€ pris en charge à 60% par l'employeur ;
- Remboursement des titres d'abonnement de transport à hauteur de 75% ;
- Participation mutuelle à hauteur de 50% du socle de base.

Personnes à contacter

- Cédric Belliot : cedric.belliot@cnpf.fr / 06 17 32 40 96
- Arthur Liebault : arthur.liebault@cnpf.fr / 06 61 70 76 26

Dépôt de candidature

Envoyer pour réception effective le **15 juillet 2024** dernier délai, un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ciblée sur le profil du poste ;
- un curriculum vitae détaillé : études, diplômes, qualifications et expériences professionnelles ;
- les copies des diplômes ainsi que les attestations des titres et activités professionnelles cités dans le CV.

Par mail à : paysdeloire@cnpf.fr

ou

par courrier à : M. le Directeur du CNPF Bretagne - Pays de la Loire
36 avenue de la Bouvardière
44800 SAINT-HERBLAIN

Les candidat(e)s dont le dossier sera sélectionné seront invité(e)s, par téléphone ou courriel, à se présenter devant une Commission de sélection qui se tiendra mi-juillet dans les locaux du CRPF, à Allonnes (ZAC de la Monné, rue du Champ du verger, 72700 ALLONNES)



www.cnpf.fr

